

CH_VB 2004-0230 691 vom 17. Februar 2004

Bundesverwaltung, 2004-02-17, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2004-0230_691_

FR: CH_VB 2004-0230 691 du 17 février 2004

IT: CH_VB 2004-0230 691 del 17 febbraio 2004

Volltext

2004-0230 691 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 04-3881 / 109478 AK Systemtechnik AG, 2950 Courgenay électronique, assemblage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 11 A 01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis) Permis de travail en continu (Art. 24 LTr) – 04-3934 / 109518 Holcim BF+P SA, 1844 Villeneuve VD Production de béton pour l'assainissement des tunnels de Glion horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 4 A 29.03.2004–04.09.2005 (Nouveau permis) (A = adultes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

692 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 04-3808 / 101419 Atar Roto Presse SA, 1242 Satigny Impression offset (5 groupes, 5 couleurs) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 4 A 11.01.2004–11.01.2007 (Renouvellement) (A = adultes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50). 17 février 2004
Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 06 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 17.02.2004 Date Data Seite 691-692 Page Pagina Ref. No 10 137 387 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono

stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.